COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 28.04.2014

13/2014

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 18'156'000.- au maximum, sous déduction de la participation des communes de la Riviera et de la subvention du Fonds du sport vaudois, pour la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly

Président : Bécherraz Christian (SOC)

Membres :
Patrick Aubort (PLR)
Felice Calvo (SOC)
Bassam Degerab (Les Verts)
Kevin Grau (PLR)
Yann Krebs (PLR)
Jean-Pierre Schmid (PLR)
Edgar Schneider (UDC)
Domenico Silleri (SOC)
Vincent Tschopp (ML)

La commission s'est réunie le mardi 22 avril à H 19.00 à l'avenue du Temple 30 à Montreux, en présence de tous ses membres, du Municipal M. Alain Fessli, de M. Gian-Franco Sentinelli chef de service et M. Julien Chevalley délégué aux sports.

En préambule M. le Municipal insiste sur l'importance de ce projet qui est financé en partie pour le stade d'athlétisme par les 10 communes du district, voir préavis no 3/2014. A ce jour 9 communes on acceptés ce préavis, en attente la commune de Veytaux, la décision de sont conseil devrait être connue le jour de notre conseil le 7 mai. Le montant à verser par les communes et de Fr. 5'218'500.-- sur 2 ans.

La commission se plait à relever la qualité du préavis présenté.

Un commissaire trouve un peut légère l'étude pour l'intégration dans le paysage.

La commission passe à l'examen du préavis et aux questions point par point.

<u>3.3 Lot 1 : stade d'athlétisme</u>

Le terrain de football étant redimensionné. peut il être homologué pour pouvoir faire des

matches officiel?

Renseignements pris auprès des instances officiels, ce terrain sera homologué jusqu'à la 2 ligue inter.

Pour quelle raison les matériaux d'excavation seront il stockés au alentour des terrains de football ?

Le but est d'éviter le transport long par camion, (pour les mètres cubes excavés il aurait fallut 2000 transports). Moins de pollution et une économie de Fr. 500'000.--.
Cela permettra aussi de créer une butte entre le chemin des Cornaches et le nouveau terrain de football, qui servira aussi pour les spectateurs, et d'aplanir le terrain entre la route cantonal et le terrain actuel Saussaz 2
Voir zone d'évacuation page 10 du préavis.
Cette façon de faire est acceptée par les services du Canton, ceci ne portant pas atteinte au paysage et au biotope et permet la renaturation de la zone.
Ces travaux permettrons avec le Canton de corriger le lit du ruisseau.

Quelle garantie avons nous sur la qualité des terres excavées, pour conserver le biotope ?

On a procédé a des sondages, on peut garantir qu'il ni aura aucune surprise de pollution, même si le risque zéro n'existe pas. On peut garantir une surveillance de tout instant sur la question, les services de l'état étant partenaires pour la correction fluvial, ces services étant très pointilleux dans le domaine de la protection de la nature ce qui donne une assurance supplémentaire.

La bute des Cornaches est elle plus haute que le chemin ?

Oui, environ de 2métres.

Quelles sont les aménagements du carrefour pour permettre de tourner aux transports publique pendant les grandes manifestations (Jazz, marché de Noël) ?

En collaboration avec la police et les VMCV il est prévu de réduire le carrefour, pour sécuriser le passage pour les terrains de football, et de créer une entrée et une sortie pour la place devant le bâtiment, les bus pourront les emprunter pour tourner. Cette place pourra servir en cas de manifestations pour des installations provisoires.

Rien n'est encore défini pour une fermeture automatique de ces accès aux personnes non autorisées.

3.4 Lot 2 : vestiaires, buvette, locaux

Avez vous pensez a une installation de vidéo surveillance pour les entrées des vestiaires ?

Pendant que le stade est ouvert, un concierge est présent et s'occupe de la surveillance, la loi étant très restrictive à ce sujet on ne peut pas en installer dans ce bâtiment.

Les vestiaires seront il équipés de leur propre local de douche ?

Oui, dans le nouveau bâtiment, mais pas dans l'ancien qui sera juste rafraichi.

Pourquoi une salle de musculation ?

Ce ne sera pas une salle de fitness, mais une salle avec des engins simples, à disposition des clubs exclusivement.

Quelles dispositions sont prévues pour le fonctionnement de la cantine ?

Cette cantine a une capacité de 70 places, la capacité peut être augmentée dans la salle de théorie est sous le couvert du bâtiment. Pour sont fonctionnement plusieurs hypothèses sont à l'études, tout en sachant que la manne des ventes d'une cantine est un apport bienvenu pour les clubs. A ce jour rien n'est défini.

Pourquoi seulement 12 mètres m2 de panneaux solaires, vu la dimension du toit ?

Cette solution a été choisie car le bâtiment n'est pas dans la norme du label minergie, pour respecter cette norme la plus value du coût de réalisation serait de 25% supérieur, car il fallait rénover l'ancien bâtiment. Ce bâtiment n'étant utilisé que 9 mois par année il n'est pas nécessaire d'arriver à cette norme. Ces panneaux solaires permettront de couvrir 25% des besoins en chauffage dans le respect de la loi sur l'énergie renouvelable.

Cette installation sans être minergie sera respectueuse de l'environnement est peut gourmande en énergie.

Quelle chauffage à bois ?

Ce sera un chauffage à pellets. La commune pour l'instant ne produit pas de pellets, cette installation est trop coûteuse. Peut être une solution sera trouvée dans un avenir pas si lointain ??

Une installation de chauffage à plaquettes serait trop volumineuse est s'intégrerait mal dans ce bâtiment.

3.5 Lot 3 : terrains de football, parking et accès

Quelle temps faut il pour que les terrains soient stabilisés pour mettre le tapis synthétique après les travaux de terrassement ?

Les stades seront préparer au début des travaux, laisser au repos jusqu'au printemps ou été 2015.

Les stades seront ils fermés ?

Une clôture haute de 4 mètres minimum sur les cotés, de 6 mètres derrière les buts, fermera le périmètre des stades. Un portail à l'entrée du tunnel complétera la fermeture.

Les terrains seront seulement accessibles par le passage sous route.

Quelles installations sont prévues pour ces terrains ?

Un petit bâtiment comme à la Saussaz 2 sera construit, comprenant des toilettes ainsi qu'un couvert.

Pourquoi aménager le parking en grilles gazon quand d'autres solutions sont meilleures pour l'entretien ?

La solution des pavés drainants ne donne pas une couleur prairie, mais une couleur grise, l'environnement de l'état nous impose la solution choisie pour une bonne intégration dans le paysage.

L'aménagement des entrées et sorties du parking en enfilade sembles dangereuses dans cette configuration pour les usager du chemin, pourquoi ne pas décaler par rapport au 2e palier de une ou 2 places de parc, les sorties sur le chemin de la poneyre pour ralentir les véhicules?

Une réflexion va ce faire si les normes l'autorise.

Peut on laisser libre les places contigües au chemin de la Ponneyre, en fermant par un système automatique les autres places en dehors des heures d'utilisations des installations?

Ce serai très compliquer de fermer ce parking, plusieurs solutions sont à l'étude. Il a été décidé que le temps de parcage sera de 3 heures, prolongé pour les manifestations.

Quelle subvention peut on attendre ?

On ne peut le dire pour l'instant car le calcul du service Cantonale des sports et très compliqué. En rappelant que seul ce qui concerne le sport est subventionné, ce que n'ai pas les accès et parking.
La participation régional pour la rénovation des terrains de football est de Fr. 422'529.--.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter ce préavis et d'adopter les conclusions suivantes :

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 13/2014 de la Municipalité du date 27 mars 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 18'156'000.- au maximum, sous déduction de la participation des communes de la Riviera

et de la subvention du Fonds du sport vaudois, pour la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 18'156'000.- au maximum sous déduction des participations et subventions à recevoir à comptabiliser au Bilan dans le compte No 9141.1413 « Ouvrages de génie civil et d'assainissement à amortir » ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 355.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Bécherraz Christian (SOC)